

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

(Article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)

SITUATION PROFESSIONNELLE - RESSOURCES MENSUELLES

<p>CDI (ou fonctionnaire), CDD, stage, intérim ou apprenti >> Contrat de travail et bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Artisan, commerçant ou profession libérale >> dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration. S'il est disponible, dernier avis d'imposition reçu pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Retraite >> Notification de pension des caisses de retraite</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Demandeur d'emploi >> Avis de paiement de l'indemnité</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Étudiant et/ou étudiant boursier >> Carte d'étudiant et avis d'attribution de bourse</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Autres situations >> Pension d'invalidité : notification de pension >> Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Autres ressources >> Pensions alimentaires reçues ou versées : extrait de jugement >> Prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...) : notification CAF ou MSA</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

SITUATION DE LOGEMENT ACTUEL

<p>Locataire >> Bail et dernière quittance de loyer, ou, à défaut de quittance de loyer, une attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Hébergé, en structure d'hébergement, logement-foyer >> Attestation de la personne qui héberge >> Attestation de la structure d'hébergement</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Propriétaire >> Acte de propriété, plan de financement</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Camping, hôtel, sans-abri >> Attestation d'un travailleur social, d'une association, ou certificat de domiciliation</p>	<input type="checkbox"/>

MOTIF DE LA DEMANDE

<p>Logement non décent, logement insalubre / dangereux ou local impropre à l'habitation : >> Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, copie du jugement d'un tribunal, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA, copie de la décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'indécence du logement, l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble, ou le caractère impropre à l'habitation</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : >> Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Précédure d'expulsion : >> Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Violences familiales >> Prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Regroupement familial >> Attestation de dépôt de demande de regroupement familial</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Assistant maternel ou familial >> Agrément</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Mutation professionnelle ou rapprochement du lieu de travail >> Attestation de l'employeur actuel ou futur ou pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur</p>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL
(Article R.441-2-4 du code de la construction et de l'habitation)

IDENTITE ET REGULARITE DU SEJOUR

>> Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, **livret de famille** ou **acte de naissance**
>> Le cas échéant, jugement de tutelle ou de curatelle

Pour les personnes de nationalité étrangère qui ne sont pas ressortissantes d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat membre de l'Espace économique européen ou de la confédération helvétique :

>> Le titre de séjour en cours de validité (ou récépissé de demande de renouvellement)

REVENU FISCAL DE REFERENCE DES PERSONNES APPELEES A VIVRE DANS LE LOGEMENT

(personnes considérées comme vivant au foyer au sens de l'article L.442-12 du code de la construction et de l'habitation)

>> Avis d'imposition de l'avant-dernière année (N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement

Cas particuliers

>> Français établis à l'étrangers rentrés en France en situation d'indigence attestée : l'examen des ressources s'effectue sur la base de **l'attestation de situation d'indigence** visée par le ministère des affaires étrangères

Lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant dernière année (N-2) n'a pas été imposée en France mais dans un autre Etat ou territoire

>> Produire un avis d'impôt sur le revenu à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet Etat ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet Etat ou territoire :

>> En cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, la présentation d'une attestation d'une autre administration compétente ou, le cas échéant, du ou des employeurs pourra être admise

**** Ces documents doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros ****

SITUATION FAMILIALE

Marié(e)

>> Livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage

Veuf(ve)

>> Livret de famille ou **certificat de décès**

PACS

>> Attestation d'enregistrement du PACS

Divorcé(e) ou séparé(e)

>> Extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS

Enfant attendu

>> Certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines